



CONSEIL MUNICIPAL

28 janvier 2022

Compte-rendu de séance

1	Election du secrétaire de séance	Compte-rendu de séance
2	Approbation du compte-rendu de séance du Conseil Municipal du 10 décembre 2021	Compte-rendu de séance
3	Budget assainissement : décision modificative n°1/2021	Délibération n°001/2022
4	Autorisation d'utiliser les plateformes de dématérialisation : contrôle de légalité et marchés publics/accords-cadres 2022-2026	Délibération n°002/2022
5	Renouvellement de la convention assistance technique "Assainissement collectif" 2022-2024	Délibération n°003/2022
6	Acquisition d'un véhicule pour le service technique	Délibération n°004/2022
7	Demande de subvention pour l'achat de défibrillateurs	Délibération n°005/2022
8	Décisions prises par la Maire	
	8.1. Droit de Préemption Urbain	Compte-rendu de séance
	8.2. Devis validés	Compte-rendu de séance
9	Informations diverses	
	9.1. Recensement de la population	Compte-rendu de séance
	9.2. Ecole René Langlais	Compte-rendu de séance
	9.3. Cantine scolaire	Compte-rendu de séance
	9.4. Dégradation terrain de sports	Compte-rendu de séance
	9.5. Ressources humaines	Compte-rendu de séance
	9.6. Demande de subvention 2021 relative au soutien de certaines cantines scolaires dans le cadre du plan de relance	Compte-rendu de séance
	9.7. Nouvelle installation agricole	Compte-rendu de séance
	9.8. Procédure en justice – Recours M. et Mme LELIEVRE	Compte-rendu de séance
	9.9. Travaux	Compte-rendu de séance
	9.10. ALEOP - Arrêts de car	Compte-rendu de séance
	9.11. Commissions municipales	Compte-rendu de séance
	9.12. Communauté de communes Le Gesnois Bilurien	Compte-rendu de séance
10	Questions diverses	Compte-rendu de séance

Date de convocation du Conseil Municipal : 24/01/2022

Date d'affichage : 24/01/2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit janvier, à vingt heures zéro minute.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Sillé-le-Philippe, en séance publique, sous la présidence de Mme Claudia DUGAST, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

PRESENTS : 11, à partir de 20h08 : 12

M. Robert BLOT, Mme Marie-Noëlle DUJARDIN, M. Michel HY, M. Vincent LABBETOUL, Mme Liliane MECHE, M. Romuald MICK, Mme Gaëlle PROD'HOMME, M. Guy PRUDHOMME, Mme Sandrine ROBINAULT, M. Hervé TARRADE, M. Charly TERTRE.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENT(s) EXCUSÉ(s): 3

Mme Isa BOURGOIN

M. Cyrille MONTAROU

Mme Dora VIGNAIS

ABSENT(s) : 0

POUVOIR(s) : 2

M. Cyrille MONTAROU donne pouvoir à Mme Liliane MECHE.

Mme Dora VIGNAIS donne pouvoir à M. Michel HY.

VOTANTS : 13, à partir de 20h08 : 14

1. ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

En principe, le(la) secrétaire de séance est désigné(e) par vote à bulletins secrets, néanmoins le Conseil Municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret (article L2121-21 ; CE, 29 juin 1994, n°120 000). Mme la Maire vous propose de bien vouloir en délibérer.

VOTANTS	UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	13			

Mme la Maire vous demande d'élire un(e) secrétaire de séance : M. Charly TERTRE.

VOTANTS	UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	13			

2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2021

Mme la Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le compte-rendu de la séance du 10/12/2021, qui a été envoyé par email le 24/01/2022.

VOTANTS	UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	13			

Arrivée de M. Guy PRUDHOMME à 20h08.

3. BUDGET ASSAINISSEMENT : DECISION MODIFICATIVE N°1/2021

Afin de clôturer le compte de gestion, la Trésorerie demande d'effectuer une régularisation concernant une surestimation de rattachement de charge.

En effet, la subvention 2020 de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour l'évacuation des boues contaminées par la Covid-19 a été estimée à 3 787,20 € (3 800 € inscrits dans les produits à recevoir en 2020) pour un montant de dépense prévisionnelle de 12 624 € T.T.C.

Or, le montant de la dépense réelle a été de 11 765,57 € T.T.C. La subvention a donc été réévaluée à 3 529,67 €.

Nous devons donc régulariser cet écart de 270,33 € (3 800 - 3529,67 €) en effectuant une écriture comptable qui nécessite une décision modificative.

Budget assainissement - DM n°2021-1						
FONCTIONNEMENT						
			Dépenses		Recettes	
	Chapitres	Articles	Diminuées	Augmentées	Diminuées	Augmentées
Services extérieurs – Entretien et réparations	011	61523	270,33 €			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	67	671		270,33 €		
Travaux	70	704			270,33 €	
Subventions d'exploitation	74	741				270,33 €
TOTAL			270,33 €	270,33 €	270,33 €	270,33 €

Décision sans incidence sur le total de la section de Fonctionnement.

Vu le rapport de Mme Liliane MECHE, Adjointe aux finances,

Vu le Budget primitif 2021 adopté le 09/04/2021 (Délibération n°032/2021),

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des virements de crédits,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE des présents et des représentés :

- D'AUTORISER Mme la Maire à procéder aux mouvements de crédits constituant la décision modificative n°1 et détaillés dans le tableau ci-dessus ;
- D'AUTORISER Mme la Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

VOTANTS	UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	14			

DELIBERATION N°001/2022

4. RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS D'ACCES AUX PLATEFORMES DEMATERIALISEES AVEC LE DEPARTEMENT ET LA PREFECTURE DE LA SARTHE 2022-2026

Le Conseil départemental et la Préfecture de la Sarthe mettent à disposition des collectivités, gratuitement, des plateformes de dématérialisation :

- Pour l'envoi des actes au contrôle de légalité, y compris les documents budgétaires (Sarthe Légalité) ;
- Pour la mise en ligne et le traitement des dossiers de marchés publics et les accords-cadres (Sarthe Marchés Publics).

L'accès à ces plateformes est soumis à la signature d'une convention avec M. le Préfet de la Sarthe.

La dernière convention signée est arrivée à échéance le 31/12/2021. La mise à disposition gratuite de ces plateformes doit donc être reconduite pour la période 2022-2026.

Le formulaire d'adhésion et le règlement de mise à disposition de téléservices ont été transmis aux Conseillers Municipaux par email le 24/01/2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE des présents et des représentés :

- D'AUTORISER Mme la Maire à utiliser les deux plateformes de téléservice "Sarthe légalité" (Volet 1) et "Sarthe marchés publics" (Volet 2) mises en place par le Département de la Sarthe ;
- D'AUTORISER Mme la Maire à accepter l'adhésion aux dits services ;
- D'AUTORISER Mme la Maire à signer le règlement d'utilisation des deux plateformes de téléservices pour une durée d'engagement allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 avec reconduction tacite dans la limite de 5 ans, ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

VOTANTS	UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	14			

DELIBERATION N°002/2022

5. RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION ASSISTANCE TECHNIQUE "ASSAINISSEMENT COLLECTIF" 2022-2024

Par un courrier daté du 28/12/2021, M. le Président du Conseil départemental de la Sarthe propose la reconduction de la convention entre notre commune et le Conseil départemental, conformément au décret 2007-1868 du 26/12/2007 régissant l'intervention des Départements, relative à l'assistance technique dans le domaine de l'assainissement.

Le montant fixé par délibération du Conseil départemental est de 0,41 € par habitant pour la période 2022-2024.

Le prix plancher pour chaque unité de traitement est de 100 €. Il permet de couvrir en partie le coût d'une analyse des rejets.

Le prix plafond reste fixé à 1 500 € par unité de traitement pour les stations nécessitant un suivi plus important.

Afin de continuer à faire appel au Département de la Sarthe pour les missions d'assistance technique à l'assainissement collectif, Mme la Maire propose au Conseil Municipal de renouveler la convention triennale.

Le projet de convention a été transmis aux Conseillers Municipaux par email le 24/01/2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE des présents et des représentés :

- D'AUTORISER Mme la Maire à signer la convention assistance technique "Assainissement collectif" pour 2022-2024, ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

VOTANTS	UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	14			

DELIBERATION N°003/2022

6. ACQUISITION D'UN VEHICULE POUR LE SERVICE TECHNIQUE

Pour les besoins du service technique et suite aux nombreuses réparations que la collectivité a dû effectuer ces deux dernières années sur l'unique véhicule de ce service, il devient urgent d'acquérir un nouveau véhicule. Compte-tenu des travaux réalisés sur la commune, il apparaît opportun d'investir dans un camion benne.

Des demandes de tarifs ont été faites afin d'acquérir un camion d'occasion.

Seul le garage GASNIER de Savigné l'Evêque a fait une proposition pour un véhicule Renault Master Grand Confort R3500, 8 CV, Diesel, mis en circulation en 06/2018, avec 57 125 km au compteur (non garantis) pour un montant de 23 765,09 € H.T. (28 431,76 € T.T.C, frais de mise en circulation inclus). La garantie initiale de 6 mois a été négociée à 12 mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE des présents et des représentés :

- D'ACQUERIR un camion benne diesel d'occasion, frais de mise en circulation inclus, pour la somme de 23 765,09 € H.T. (28 431,76 € T.T.C.) ;
- D'AUTORISER Mme la Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

VOTANTS	UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	14			

DELIBERATION N°004/2022

7. DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION DE DEFIBRILLATEURS

Depuis le 01/01/2021, les Etablissements Recevant du Public (ERP) de catégorie 4 (recevant moins de 300 personnes) ont l'obligation de posséder un Défibrillateur Automatisé Externe (DAE) afin d'agir au plus vite lors d'un arrêt cardio-respiratoire. L'obligation pour les ERP de catégorie 5 (recevant moins de 200 personnes) s'est faite au 01/01/2022.

En France, chaque année, entre 40 000 et 50 000 personnes sont victimes d'une mort subite, faute d'avoir bénéficié au bon moment de l'intervention d'une personne qui aurait pu leur sauver la vie en pratiquant les gestes de premier secours et en administrant un choc électrique (défibrillation) le temps que les équipes de secours et d'aide médicale d'urgence interviennent.

L'obligation de détenir un DAE incombe aux propriétaires des ERP. Lorsque plusieurs ERP sont situés sur un même site géographique, l'équipement en DAE peut être mutualisé. Par même site géographique est entendu la possibilité d'accéder au DAE mutualisé, à tout moment, dans un délai compatible avec l'urgence cardiaque, c'est-à-dire en moins de 5 minutes.

Le DAE est installé dans un emplacement visible du public et en permanence facile d'accès pour diminuer au maximum le délai de prise en charge de l'arrêt cardiaque.

Les préconisations en matière d'installation d'un DAE sont les suivantes :

- Installer le DAE de préférence en extérieur pour qu'il soit accessible de tous même pendant les heures de fermeture au public ;
- Installer le DAE sur le mur extérieur d'un bâtiment facilement identifiable et connu des citoyens (ex : mairie) ;
- Installer le DAE dans un boîtier pour le protéger des intempéries et assurer son maintien dans les conditions, notamment de température, requises par son fabricant.

Mme la Maire informe le Conseil Municipal qu'une aide du Département de la Sarthe pour 2021-2022 peut être obtenue pour l'achat de défibrillateurs, pour la mise en conformité des ERP de la commune.

Cette aide de 50 % du montant hors taxe peut être obtenue pour un maximum de 2 défibrillateurs par commune. Le montant maximum éligible est de 2 000 € T.T.C. par défibrillateur (avec les accessoires) hors contrat de maintenance.

La commune a sollicité diverses entreprises pour réaliser une proposition tarifaire concernant l'acquisition de 2 défibrillateurs : le premier pour équiper la salle polyvalente, la mairie, la cantine scolaire et l'école et, le second, la halle aux sports soumis à un passage important de sportifs et de public.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une aide auprès du Département de la Sarthe (2021-2022) pour l'achat de 2 DAE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE des présents et des représentés :

- D'AUTORISER Mme la Maire à acquérir 2 Défibrillateurs Automatisés Externes (DAE) avec les accessoires ;
- D'AUTORISER Mme la Maire à solliciter une subvention d'aide à l'achat de 2 défibrillateurs auprès du Département de la Sarthe pour 2021-2022 ;
- D'ATTESTER de l'inscription du projet au budget de l'année en cours ;
- D'AUTORISER Mme la Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

VOTANTS	UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	14			

DELIBERATION N°005/2022

8. DECISIONS PRISES PAR LA MAIRE

Dans le cadre des délégations consenties à la Maire par le Conseil Municipal, Mme la Maire vous informe de :

8.1. Droit de Prémption Urbain

Mme la Maire informe le Conseil Municipal de sa décision de ne pas faire usage du droit de préemption de la commune de Sillé-le-Philippe pour la vente du bien situé au :

- 1 rue Saint-Exupéry
- Champ aux loupes et le Pré Saint Père

Le Conseil Municipal prend acte de sa décision.

8.2. Devis validés

Mme la Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises (Art. L2122-23 CGCT) depuis le dernier Conseil Municipal :

ENTREPRISES	SERVICES	OBJETS	MONTANTS HT	MONTANTS TTC
INVESTISSEMENT				
EHPAD AMICIE		Subvention équipement 2021		2 164,20 €
FEUILLE A FEUILLE	VOIRIE	Note d'honoraires n°14 - Maitre d'œuvre Travaux aménagement centre bourg	775,74 €	930,89 €
SODEREF DEVELOPPEMENT	VOIRIE	Note d'honoraires n°14 - Maitre d'œuvre Travaux aménagement centre bourg	1 440,66 €	1 728,79 €
BOULANGER	ECOLE	Achat réfrigérateur		229,00 €
				5 052,88 €
FONCTIONNEMENT				
ATELIER				
THERMIC CHARPENTIER	ATELIER	Achat fournitures diverses		467,58 €
DYL'AUTO 72	ATELIER	Remplacement démarreur Berlingo		319,44 €
				787,02 €
CANTINE				
LECLERC	CANTINE	Achat matériel divers et produits entretien		22,65 €
PROMOCASH	CANTINE	Achat matériel divers et produits entretien		174,80 €
SCOLAREST	CANTINE	Repas du 01 au 30/11/2021		2 931,62 €
SCOLAREST	CANTINE	Repas du 01 au 31/12/2021		2 249,41 €
BOULANGERIE SILLE	CANTINE	Achat pain du 01 au 30/11/2021		66,25 €
BOULANGERIE SILLE	CANTINE	Achat pain du 01 au 31/12/2021		57,55 €
CARREFOUR	CANTINE	Achat chocolats pour repas Noël enfants		33,00 €
				5 535,28 €
ECOLE				
BRICOSHOP	ECOLE	Achat matériel divers et produits entretien		11,60 €
LE GESNOIS BILURIEN	PERISCOLAIRE	Remboursement mise à disposition agent 4 ^{ème} trimestre		1 469,94 €
SITTELLIA	ECOLE	Entrées piscine pour les scolaires - 1 ^{ère} période		680,00 €
				2 161,54 €
MAIRIE				
GARANKA	MAIRIE	Renouvellement contrat entretien chaudière 2022		176,62 €
YVON	MAIRIE	Achat laine de verre		841,88 €
SANTE AU TRAVAIL 72	ADMINISTRATION	Cotisations 2022		410,40 €
SCOLAREST	MAIRIE	Repas Noël (agents, élus et membre de la commission cantine scolaire)		30,14 €
GROUPE DELTA OUEST	MAIRIE	Achat fournitures administratives		105,00 €
CONTY	MAIRIE	Paramétrage ordinateur de Mme la Maire		150,00 €
PROMOCASH	MAIRIE	Achats gâteaux pour concours maisons fleuries		26,77 €
VAUTCRANNE	MAIRIE	Achat gerbe de fleurs décès M. PESSON		214,00 €
LECLERC	MAIRIE	Achat cadeau départ agent administratif		139,90 €
NOCIBE	MAIRIE	Achat cadeau départ agent administratif		39,00 €
GARANKA	MAIRIE	Réparation chaudière 1 rue Neuve		180,11 €
LECLERC	MAIRIE	Achat 1 000 masques chirurgicaux pour agents		39,00 €
BOULANGERIE SAVIGNE	MAIRIE	Achat viennoiseries pot de départ agent administratif		43,56 €
SACOR MUSIC	MAIRIE	Musique cérémonie du 11/11/2021		20,00 €
LECLERC	MAIRIE	Achat fournitures administratives		22,60 €
KONICA MINOLTA	MAIRIE	Imprimante/Photocopieuse _ Relevés de pages		343,01 €
LECLERC	MAIRIE	Achat pour fêtes et cérémonies 2022		212,52 €
GRAS SAVOYE (Assurance)	ADMINISTRATION	Agents IRCANTEC - Contrat d'assurance statutaire 2022		1 257,68 €
GRAS SAVOYE (Assurance)	ADMINISTRATION	Agents CNRACL - Contrat d'assurance statutaire 2022		6 101,54 €
MMA (Assurance)	ADMINISTRATION	Divers contrats 2022		8 618,70 €
LA POSTE	MAIRIE	Achat timbres		1 196,38 €
ATESART	MAIRIE	Mutualisation des fonctions de délégués à la Protection des données - Années 4 et 5		648,67 €
CONTY	MAIRIE	Abonnement sauvegarde du 01/01 au 31/12/2022		576,00 €
La Vie Communale	MAIRIE	Abonnement revue 2022		124,80 €
				21 518,28 €
AUTRES SERVICES				
EURL CHARLIE	VOIRIE	Intervention arbre tombé		216,00 €
BARBIER	VOIRIE	Bornage parcelle (66 rue Principale)		726,00 €
SARL HAMEAU	VOIRIE	Réparation tuyau gaz écrasé sur parking mairie		39,60 €
CAUE	ADMINISTRATION	Adhésion 2022		86,72 €
CDG 72	ADMINISTRATION	Formation pour 1 agent "Sauveteur Secouriste du Travail" Formation initiale		172,00 €
CDG 72	ADMINISTRATION	Etude droits et calcul allocation chômage pour perte involontaire emploi pour 1 agent		550,00 €
NEXECUR	DIVERS	Contrats de télésurveillance 2022 (mairie, cantine, école, atelier)		1 254,15 €
				3 044,47 €
				38 099,47 €

9. INFORMATIONS DIVERSES

9.1. Recensement de la population

Les populations légales de chaque commune sont actualisées tous les ans. Elles sont calculées à partir des enquêtes de recensement.

Le dernier recensement a été effectué sur Sillé-le-Philippe en janvier-février 2018.

La population totale estimée de Sillé-le-Philippe au 1^{er} janvier 2022 est de 1 090 habitants.

9.2. Ecole René Langlais

○ *Grève des enseignants et des personnels de l'école le 20/01/2022*

Suite à l'annonce d'une grève le 20/01/2022 (les 5 enseignants, les 2 ATSEM et 1 agent d'entretien absents), un Service Minimum d'Accueil (SMA) a été mis en place par la commune, conformément aux dispositions de la loi 2008-790 du 20/08/2008. Des élus et agents communaux se sont relayés matin et après-midi pour assurer l'accueil des 14 enfants présents.

9.3. Cantine scolaire

A titre exceptionnel, dans le cadre de la crise sanitaire Covid-19 :

A compter du 10/01/2022, les parents ayant réservé le repas de leur enfant considéré comme cas contact ou cas positif, mais n'ayant pas pu signaler son absence dans les délais, peuvent récupérer sur demande le repas de leur enfant.

Pour ce faire, les parents doivent :

1. Contacter par téléphone la cantine entre 9h et 9h30.
2. Passer récupérer le plateau repas à la cantine entre 16h30 et 17h15, munis :
 - d'une décharge complétée et signée,
 - d'un justificatif attestant que son enfant est cas contact ou positif.

Cela est valable pour 2 jours consécutifs maximum. Le signalement de l'absence reste obligatoire pour les autres jours.

9.4. Dégradation terrain de sports

Des dégradations sur la pelouse du terrain de football ont eu lieu durant la nuit du lundi 10 au mardi 11/01/2022 : traces de pneus de voiture sur la pelouse du terrain.

Une plainte a été déposée à la gendarmerie de Savigné l'évêque le 11/01/2022 par M. Michel HY.

9.5. Ressources humaines

○ *Crise sanitaire Covid-19*

Les divers services ont été impactés par l'absence ponctuelle d'agents, occasionnée par des contaminations liées à la Covid-19 (garde d'enfant cas contact, cas positif...).

○ *Service administratif*

▪ **Prolongation arrêt maladie d'un agent administratif**

Mme la Maire informe le Conseil Municipal que l'adjoint administratif territorial, en arrêt maladie depuis le 25/05/2021, a été prolongé jusqu'au 31/01/2022.

▪ **Contrat à Durée Déterminée**

Vu la déclaration de vacance d'emploi n° V072211000416811001 en date du 08/10/2021 ;

Vu la procédure de recrutement publiée le 04/10/2021, applicable aux emplois permanents susceptibles d'être occupés par des agents contractuels au sein de la commune de Sillé-le-Philippe ;

Considérant les candidatures reçues avant le 07/11/2021 ;

Considérant qu'aucune candidature de fonctionnaire n'a été reçue, comme indiqué dans le procès-verbal en date du 25/11/2021 ;

Considérant que le bon fonctionnement des services implique le recrutement d'un agent contractuel pour pourvoir l'emploi de rédacteur territorial ;

Mme la Maire informe le Conseil Municipal que l'agente occupant le poste de secrétaire de mairie a été reconduite en Contrat à Durée Déterminée, à temps non complet pour une durée hebdomadaire d'emploi de 30 heures, du 01/01/2022 au 31/12/2024 inclus.

▪ Renouvellement d'un contrat Parcours Emploi Compétence (PEC)

Mme la Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un de nos agents administratifs polyvalents a été recruté sur un contrat PEC à compter du 05/02/2021 et pour une durée de 12 mois, renouvelable une fois pour la même durée.

Considérant les besoins du service, l'expérience acquise et la manière de servir de cet agent, Mme la Maire informe le Conseil Municipal qu'elle va reconduire le contrat PEC dans l'emploi d'agent administratif polyvalent à temps non complet 31 heures/semaine à compter du 05/02/2022 pour une durée de 12 mois.

○ Service cantine scolaire

▪ Démission d'un agent technique

Par courrier reçu en mairie le 18/01/2022, un des agents de la cantine scolaire, recruté en septembre pour une durée de travail hebdomadaire de 12 heures, a informé Mme la Maire de sa démission.

Après un préavis de 8 jours, l'agent ne fait plus partie des effectifs de la collectivité depuis le 27/01/2022.

Pour permettre le fonctionnement du service, une nouvelle organisation du personnel a donc été nécessaire :

- Le second agent recruté en septembre assure actuellement les fonctions de l'agent qui a démissionné. Sa durée hebdomadaire de travail a été modifiée de 8 à 12 heures (semaines scolaires).
- Un nouvel agent a été recruté à raison de 8 heures sur 4 jours/semaine, du 27/01 au 04/02/2022.

Un appel à candidature a été lancé sur le site "emploi territorial" le 20/01/2022, pour recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, du 21/02 au 07/07/2022 inclus, pour une durée hebdomadaire de service de 8 heures sur 4 jours (semaines scolaires).

9.6. Demande de subvention 2021 relative au soutien de certaines cantines scolaires dans le cadre du plan de relance

Lors de la séance du 15/10/2021, le Conseil Municipal a approuvé le projet "Réaménagement de la cantine scolaire de Sillé-le-Philippe" et a autorisé Mme la Maire à déposer une demande de subvention dans le cadre du Plan de relance 2021. Le montant de subvention demandé était de 8 352,40 €.

Par un courrier daté du 20/12/2021, l'Agence de Services Paiement (ASP) informe la collectivité qu'elle accorde une subvention d'un montant de 8 353,10 €.

9.7. Nouvelle installation agricole

Mme la Maire et ses Adjointes ont rencontré, le 23/10/2021, M. Valentin VALOT, ouvrier agricole à Tuffé.

M. VALOT a acheté la maison et les 10 hectares de prairie situés au lieu-dit La Chataigneraie (Chanteloup).

Il a présenté un projet de construction comprenant :

- La construction d'une poussinière de 100 m², déplaçable ;
- La construction d'un poulailler pour la finition de poulets fermiers ;
- L'aménagement d'un hangar existant en 2 poulaillers de finition (300 m²).

Pour ces 3 projets, l'élevage des volailles est prévu sur paille, sans rejet d'eaux résiduelles.

Il envisage de produire des poulets fermiers labellisés à Haute Valeur Environnementale (HVE) et cible en particulier les cantines scolaires, les Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD)... et la vente directe aux particuliers et commerces locaux.

Un dossier de permis de construire a été déposé en mairie le 18/12/2021.

Une rencontre, organisée en partenariat avec les services du Département de la Sarthe et la Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire – Antenne Sarthe, se déroulera le lundi 07/02/2022 de 15h à 17h à la salle polyvalente de Sillé-le-Philippe. Sont invités à cette rencontre : les communes, la restauration scolaire (écoles, collèges, lycées) et les EHPAD du Pays du Perche Sarthois.

9.8. Procédure en justice – Recours M. et Mme LELIEVRE

Mme le Maire rappelle que le Conseil Municipal, lors de sa séance du 07/05/2021, l'a autorisé à agir en justice afin de défendre les intérêts de la Commune dans les deux instances introduites par M. et Mme LELIEVRE par devant le Tribunal administratif de Nantes et enregistrées sous les numéros 2104284 et 2104294.

Suite à la réception de l'ordonnance du 17/12/2021 n° 2104294-6, Mme la Maire informe le Conseil Municipal que M. et Mme Lelievre se sont désistés de leur requête.

9.9. Travaux

○ *Travaux isolation mairie*

Afin d'améliorer l'isolation du premier étage de la mairie (partie ancienne), de la laine de verre a été posée dans les combles par des élus.

Mme la Maire remercie M. Robert BLOT, M. Michel HY, M. Vincent LABBETOUL, M. Romuald MICK, M. Cyrille MONTAROU et M. Charly TERTRE pour leur temps passé.

Coût des matériaux : 841,88 € T.T.C.

○ *Travaux de réhabilitation du centre-bourg*

- **Zone 1 : du cimetière au carrefour de la rue des Courtils**
- **Zone 2 : de la rue des Courtils à la boulangerie + impasse du Presbytère**
- **Zone 3 : place de l'église**

Plantations en cours.

- **Zone 4 : de la boulangerie au monument aux morts**

- **Zone 5 : rue Neuve et place de la mairie**

Travaux en cours sur la place de la mairie.

Plantations en cours.

Les finitions sur chacune de ces zones sont toujours en cours de réalisation.

○ *Travaux sur le réseau d'eaux pluviales rue du Vivier*

Ces travaux seront réalisés par l'entreprise COLAS à partir du 02/02/2022.

Durée des travaux prévisionnelle : 2 semaines.

Ils font suite au passage caméra qui a été réalisé par l'entreprise SAM le 15/02/2021 rue du Vivier.

Les travaux se feront en route barrée avec déviation. Les riverains seront prévenus par flyer dans leur boîte aux lettres.

9.10. ALEOP - Arrêts de car

Les arrêts de car pour les scolaires et pour les voyageurs ont été remis en service rue Principale à partir du 03/01/2022.

Les scolaires, en direction du collège de Bonnétable, trouveront leur nouvel arrêt de car à la hauteur du 54 rue Principale, où l'ancien abri bus de la place de l'église a été installé. Pour le retour, l'arrêt reste au niveau de la place de l'église où un nouvel abri bus a été installé.

Les voyageurs retrouveront leur arrêt habituel sur la place de l'église.

Après concertation avec la Région, considérant le nouvel arrêt de car sécurisé à la hauteur du 54 rue Principale, il a été convenu qu'à partir du lundi 17/01/2022 le retour du transport inter-urbain Le Mans => Mamers se ferait au niveau de l'abri bus situé à la hauteur du 54 rue Principale.

De ce fait, la Région y installera prochainement un nouvel abri bus en verre.

D'ailleurs, la Région a débuté une campagne de remplacement de tous ses abris bus, en premier lieu les plus détériorés ; celui de Chanteloup est prévu d'être changé.

9.11. Commissions municipales

○ *Commission "Vie locale" du 27/01/2022 (Liliane MECHE)*

En date du 09/09/2020, un questionnaire et une fiche de renseignements avaient été envoyés à chaque association de la commune. A ce jour, des mouvements ont été constatés : association de pêche du Mortier Charmant dissoute au 31/12/2020 et association de la cantine scolaire en cours de dissolution.

Un questionnaire a été transmis à la nouvelle association ADPPSP72 (Association de Défense des Patrimoines et des Paysages de Sillé-le-Philippe) créée le 27/07/2021.

La commission a analysé les réponses faites et a prévu un retour lors d'une réunion avec les associations.

La crise sanitaire n'ayant pas permis de nous réunir en 2020 et 2021, une nouvelle date est fixée au vendredi 25/02 à 20h00 à la salle polyvalente.

9.12. Communauté de communes Le Gesnois Bilurien

○ *Commission "Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication" du 13/12/2021 (Romuald MICK)*

Mis à disposition par le Conseil départemental, la communauté de communes Le Gesnois Bilurien dispose désormais d'un conseiller numérique, M. Victor JOCHER.

Il sera présent régulièrement sur les communes volontaires du territoire communautaire selon un planning établi et disponible en mairie.

Il proposera des ateliers thématiques, des accompagnements personnalisés ou des aides ponctuelles aux habitants du territoire afin d'améliorer leurs compétences numériques. Lors de ses permanences, il offrira aux administrés un accompagnement pour :

- Les usages quotidiens du numérique : travailler à distance, consulter un médecin, acheter en ligne, participer à un appel vidéo avec sa famille...
- Les usages citoyens et critiques : s'informer et apprendre à vérifier les sources, protéger ses données personnelles, maîtriser les réseaux sociaux, suivre la scolarité de ses enfants...
- La réalisation de démarches administratives en ligne.

Ces thématiques se matérialiseront concrètement dans l'accompagnement des usagers vers l'autonomie pour :

- Prendre en main un équipement informatique (ordinateur, smartphone, tablette...).
- Envoyer, recevoir et gérer des courriels.
- Naviguer sur Internet (outil de fonctionnement et de navigation Web)...
- Apprendre les bases du traitement de texte.
- Créer et gérer (stocker, ranger, partager) des contenus numériques (photos, vidéos, musique...)...

Permanences du conseiller numérique sur Sillé : jeudis 17 février et 10 mars 2022 puis le mardi matin, semaine paire, de 9h à 12 h. Il sera installé dans la salle du Conseil municipal et devra disposer d'un accès Wifi et, si possible, d'un ordinateur à destination des administrés qui devront eux-mêmes manipuler et pratiquer (le conseiller numérique n'étant pas habilité à « faire à la place de... »).

o *Centre aqualudique Sittellia (Mme la Maire)*

Fermeture du bassin nordique à partir du 13/01/2022 et jusqu'aux vacances scolaires d'avril en raison du peu de fréquentation actuelle (entre 0 et 3 baigneurs en simultanée), de l'absentéisme des personnels de RECREA pour Covid-19 et de l'annulation des séances de piscine des scolaires.

o *Spectacle Epidaure (Mme la Maire)*

Concert Mathieu BARBANCES – Chansons et contrebasse à la salle polyvalente de Sillé-le-Philippe le vendredi 4 février prochain à 20h30, organisé par le théâtre Epidaure de Bouloire.

Mise à disposition gratuite de la salle.

o *Conseil communautaire du 20/01/2022 (Mme la Maire)*

Le nouvel arrêt de projet du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) a été voté à l'unanimité.

Les conseils municipaux des 23 communes du territoire ont trois mois pour délibérer à leur tour.

10. QUESTIONS DIVERSES

M. Guy PRUDHOMME, en tant que Président du Basket Club de Sillé-le-Philippe (BCSP), informe le Conseil Municipal que la fédération de basket est prête à subventionner jusqu'à 80 % des installations ou rénovations.

Le monde du basket évolue et la fédération favorise désormais les rencontres en 3X3.

La commune dispose d'un terrain extérieur, rénové par les jeunes de Sillé durant l'été 2020, qui pourrait être adapté pour accueillir ce type d'aménagement (terrain 3X3).

Ce projet pourrait s'inscrire dans le programme triennal d'investissement en faveur du développement d'équipements sportifs de proximité visant à financer 5 000 équipements d'ici 2024. L'objectif de ce programme est de financer la construction et/ou la requalification d'équipements sportifs de proximité et/ou l'acquisition d'équipements sportifs mobiles.

Mme la Maire propose à M. Guy PRUDHOMME d'établir un devis estimatif des travaux à réaliser pour l'aménagement d'un terrain 3X3 sur le terrain extérieur de basket.

DATES A RETENIR :

Prochain Conseil Municipal :

Le vendredi 04/03/2022 à 20h00

Lors du prochain Conseil, les tableaux des permanences pour les élections seront à l'ordre du jour.

Elections présidentielles

Le dimanche 10 avril 2022

Le dimanche 24 avril 2022

Elections législatives

Le dimanche 12 juin 2022

Le dimanche 19 juin 2022

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Maire clôt la séance à vingt-trois heures trente minutes.

Délibéré, les jour et an susdits.

Compte-rendu réalisé avec le support de la Secrétaire de mairie et validé par la Secrétaire de séance.

Claudia DUGAST
Maire

